

AFM - Audition publique
Mercredi 28 mars 2007

- M. Nouvel : Bonjour.

Je vais parler de l'impact du coût et du financement des aides techniques dans le choix des produits en parlant particulièrement de la personne âgée, en faisant plusieurs phases dans ma présentation.

D'abord un rapide état des lieux sur les aides techniques et la population des personnes âgées et parler de l'influence de l'accès de ces aides techniques.

Mais aussi un point sur l'offre et la recherche, sur l'information des personnes âgées, sur l'observance des aides techniques, l'efficacité et la prise en charge.

Les aides techniques et la population âgée, : il y a une explosion du marché depuis les deux dernières décennies, notamment à cause du nombre de personnes atteintes.

Les progrès technologiques expliquent aussi cette augmentation et la prise en charge financière des aides techniques.

Plus des deux tiers des usagers a plus de 65 ans.

Il ne faut pas l'oublier.

Dans ce domaine, on constate qu'il y a un développement de nouveaux besoins, notamment les aides techniques à la posture, la prévention des chutes qui nécessite un développement de dispositifs spécifiques et la cognition.

Les besoins et les dotations de cette population, ce sont les aides à la mobilité et les aides auditives.

Les motifs d'attribution sont divers : l'amélioration de l'indépendance, mais il y a aussi l'amélioration du confort pour les personnes, et pour les aidants.

Mais aussi des aides techniques qui sont des outils de rééducation.

Les fréquences et les besoins non couverts, c'est spécifique car il y a beaucoup de besoins non couverts. Une étude américaine avait constaté un manque de sécurité dans la population des personnes âgées.

Et puis une constatation de sous-dotations de la population.

On pourrait imaginer dans ces besoins non, c'est 'une partie de la réponse, ou une banalisation du déclin fonctionnel, ainsi que les difficultés de prise en charge.

Les influences du facteur économique : on remarque une utilisation quasi exclusive des aides techniques prises en charge par financement public chez les personnes âgées.

On remarque que, s'il y a d'autres modes de financement, il y a une utilisation d'une gamme plus large, notamment en cas d'accident causé par des tiers.

Autre explication, c'est leur faible revenu, c'est une population dont les revenus ne sont pas très élevés, et puis une restriction volontaire par absence d'habitude de consommation pour le confort ou la santé.

Donc des inégalités de traitement inter individuelles en fonction des revenus et des accès aux aides techniques.

L'influence du facteur économique sur l'offre et la recherche : il est important car les développements sont limités aux dispositifs remboursables.

Les études des industriels doivent être reportées sur les coûts des produits et ils ont des problèmes pour les répercuter sur les coûts, notamment du fait du montant des remboursements.

Pour les déficiences non fréquentes, il y a donc des situations de handicap qui sont abandonnées dans la recherche de solutions.

Le facteur économique influence sur l'information des personnes âgées sur les aides techniques.

On a demandé à des personnes âgées quelles aides techniques elles souhaitaient posséder. 39 % ont répondu une aide qui existait déjà, ce qui prouve le manque d'information.

L'influence du coût sur l'observance. Le taux de non-utilisation est de 30 %, il n'est pas différent chez les sujets jeunes.

Apparemment, le facteur coût n'influence pas le taux d'abandon.

L'influence du remboursement sur l'observance des aides techniques : je n'ai pas trouvé de données sur ce point.

Le rapport coût/efficacité : c'est très peu étudié car l'efficacité de l'aide technique est peu étudiée.

On a fait des études sur la chute des personnes âgées.

On manque aussi d'études physiques sur les capacités des aides techniques, sur les potentiels.

On retrouve ce rapport dans la LPP qui exige pour certaines aides techniques la qualité et l'efficacité.

La prise en charge des aides techniques, : les modes de financements sont dispersés et hétérogènes.

(lecture)

Donc l'APA n'est pas actuellement une possibilité de compensation du handicap par les aides techniques et les personnes âgées étant exclues de la compensation par la MDPH, elles se retrouvent dans une situation difficile.

En conclusion, le constat sur le rapport entre le coût, le remboursement et l'accès aux aides techniques, c'est d'abord une limitation de l'offre aux dispositifs remboursés.

On a une double possibilité actuellement de financement des aides techniques avec pas les mêmes garanties derrière de service rendu des dispositifs.

Il y a une limitation de la recherche, il faut plus d'implication des ergothérapeutes dans la recherche.

Et puis les aides techniques remboursées se substituent aux aides techniques plus indiquées.

Et une inégalité des personnes âgées face à la compensation du handicap en général.